

août 1998

Référence DTU 64.1

Mise en oeuvre des dispositifs d'assainissement autonome

Maisons d'habitation individuelle

E : Installation of small waste water treatment plants - Private dwelling houses

D : Implementierung von Kleinkläranlagen - Private Wohnhäuser

Statut

Norme expérimentale publiée par l'AFNOR en août 1988.

Les observations relatives à la présente norme expérimentale doivent être adressées à l'AFNOR avant le 1^{er} septembre 2001.

Remplace la norme expérimentale P 16-603, de décembre 1992.

Par rapport au document remplacé, le document a été totalement modifié pour s'adapter à la réglementation et à l'évolution technologique.

Correspondances

A la date de publication du présent document, il existe un projet de norme européen dont le document de base est la P 16-603.

Analyse

Le présent document est une révision de la P 16-603 qui a pour objet de préciser les règles de mise en oeuvre relative aux ouvrages d'assainissement autonome tels que définis par l'arrêté du 6 mai 1996 modifié par l'arrêté du 6 décembre 1996 et sa circulaire d'application du 22 mai 1997. Les dispositions s'appliquent aux ouvrages de traitement des eaux usées domestiques des maisons d'habitation individuelle et concernent les filières se composant d'un système de prétraitement généralement anaérobie et d'un système d'épuration dans le sol en place ou reconstitué. Cette révision modifie la norme P 16-603 en y supprimant toute référence à l'amiante.

Les dispositions de ce document ne s'appliquent pas au traitement des eaux pluviales. Les règles de conception et les critères de choix des filières sont définis par celui-ci.

Descripteurs

bâtiment, logement d'habitation, assainissement, évacuation d'eau, évacuation d'effluents liquides, traitement de l'eau usée, épuration, épandage souterrain, fosse septique, canalisation, tuyau, mise en oeuvre, branchement, ventilation, règle de conception

© afnor 1998

Sommaire

Page de garde

Sommaire

Avant-propos

Introduction

1 Domaine d'application

2 Références normatives

3 Termes et Définitions

3.1 aérobie

3.2 anaérobie

3.3 bac à graisse ou bac dégraisseur

3.4 boues

3.5 eaux usées domestiques

3.6 eaux ménagères

3.7 eaux vannes

3.8 eaux pluviales

3.9 effluents

3.10 épandage

3.11 exutoire

3.12 filière d'assainissement

3.13 fosse toutes eaux

3.14 hydromorphie

3.15 matières en suspension

3.16 nappe phréatique

3.17 perméabilité

3.18 coefficient de perméabilité k

3.19 préfiltre

3.20 prétraitement

3.21 sol superficiel

3.22 sol

3.23 substratum

3.24 traitement

3.25 tuyau d'épandage

3.26 ventilation

3.27 vidange

4 Généralités

- 4.1 Constitution de la filière d'assainissement
- 4.2 Conditions de mise en place d'un épandage
- 4.3 Choix de la filière d'assainissement
- 5 Matériaux et matériel
 - 5.1 Granulats
 - 5.2 Équipements et accessoires
 - 5.2.1 Tuyaux
 - 5.2.2 Caractéristiques spécifiques
 - 5.2.3 Raccords
 - 5.2.4 Regards ou dispositifs équivalents
 - 5.2.5 Tampons d'accès - Rehausses
 - 5.2.6 Géotextiles
 - 5.2.7 Grilles plastiques
 - 5.2.8 Film imperméable
 - 5.2.9 Poste de relevage
 - 6 Prescriptions communes aux prétraitements et traitements
 - 6.1 Prescriptions communes aux dispositifs assurant l'épuration et l'évacuation des effluents prétraités - Règles de conception et d'implantation des dispositifs
 - 6.2 Exécution des travaux et mise en oeuvre des dispositifs
 - 7 Prétraitement
 - 7.1 Généralités
 - 7.1.1 Collecte et évacuation
 - 7.1.2 Dispositifs de prétraitement
 - 7.2 Mise en place de la fosse septique toutes eaux
 - 7.2.1 Règles de conception pour l'implantation des équipements
 - 7.2.2 Exécution des fouilles
 - 7.2.3 Pose de la fosse septique
 - 7.3 Conception de la ventilation de la fosse septique
 - 7.3.1 Entrée d'air
 - 7.3.2 Extraction des gaz
 - 8 Traitement
 - 8.1 Règles communes de mise en place
 - 8.1.1 Branchements
 - 8.1.2 Réalisation des fouilles
 - 8.1.3 Pose des regards, tuyaux non perforés et tuyaux d'épandage
 - 8.1.4 Remblayage
 - 8.1.5 Tampons et dispositifs de fermeture
 - 8.1.6 Remise en état - Reconstitution du terrain
 - 8.2 Règles spécifiques de mise en place
 - 8.2.1 Tranchées et lits d'épandage à faible profondeur
 - 8.2.2 Filtre à sable vertical non drainé
 - 8.2.3 Filtre à sable vertical drainé
 - 8.2.4 Tertre d'infiltration non drainé
- Annexe A (informative) textes réglementaires
- Annexe (normative) Fuseau granulométrique